

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 17 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 17 juin à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 11 juin, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Thierry TOLOS, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Isabelle VILLEY DESMESERETS, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Sabine MIRALLES (P. Mme MÜLLER de SCHONGOR), Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS (P. Mme LECHEVALLIER), Béatrice PINON (P. M. PUJOL), Amélie NAUDOT (P. Mme SEGAUD CASTEX), Christophe NOURRY (P. M. CHAUVOIS), Paul BESOMBES, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Nicolas FRENOD.

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

Aménagement et politique de la Ville :

AMENAGEMENT ET DECISIONS BUDGETAIRES – CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME POUR LA RELEVÉ DES CONCESSIONS DU CIMETIERE (AP24-6)

| | | | | | | |
|----------------|---------------|--------------|---------------|------------------------|-----------|----------|
| DEL20240617_08 | Présents : 18 | Pouvoirs : 3 | Abstentions : | Suffrages exprimés :21 | Pour : 21 | Contre : |
|----------------|---------------|--------------|---------------|------------------------|-----------|----------|

Rapporteur : M. Pujol – VU en C° finances du 13/06/2024

Constatant que l'occupation actuelle du cimetière ne permettait d'envisager qu'une dizaine d'années d'exploitation seulement avant saturation du site, une procédure de recensement des concessions en état d'abandon ou non renouvelées a débuté en mai 2023, un procès-verbal constatant une situation arrêtée au 11 septembre 2023.

Suivant la procédure, une période d'un an réglementaire débute ensuite qui permet à tout tiers intéressé de se signaler en mairie pour indiquer sa volonté, le cas échéant, de reprendre ou prolonger la concession. A l'issue de cette année, un second procès-verbal viendra constater les éventuelles évolutions. S'en suivra l'achèvement de la procédure jusqu'à délibération du conseil municipal à l'automne 2024.

Au regard de volume financier de l'opération des travaux à prévoir pour relever les sépultures dont la concession ne serait pas renouvelée, il a été décidé de la mener sur les exercices 2024 à 2027 et donc de créer une autorisation de programme

En conséquence, lu et entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

- ➔ VALIDE le lancement du programme de travaux pour la relève des concessions du cimetière ;
- ➔ APPROUVE l'Autorisation de Programme suivante établie sur 4 années pour permettre l'exécution de ce programme :

| N° | Intitulé | Autorisation de programme (AP) votée | | | | |
|------|-------------------------------------|--------------------------------------|---------|---------|---------|-----------|
| | | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | Total AP |
| 24-6 | RELEVÉ DES CONCESSIONS DU CIMETIERE | 75 000€ | 75 000€ | 75 000€ | 75 000€ | 300 000 € |

- ➔ S'ENGAGE à inscrire l'ensemble de ces dépenses en crédits de paiement aux budgets correspondants (cf. délibération vue plus après).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE

Romain BAIL



Transmis en préfecture le
Affiché/notifié le
Certifié exécutoire.